



DECOUVERTE DE LA SPELEOLOGIE
ETUDE DES POSSIBILITES EN FONCTION DE LA DEFICIENCE

I. DESCRIPTION DE LA DEFICIENCE

Malentendant, sourd :

Une personne malentendante a peu ou pas l'usage de l'audition, une personne sourde a perdu l'usage de l'audition. Il peut, en principe, parler. (Sinon, cf. fiche sourd-muet)

Ces personnes peuvent utiliser des appareils auditifs leurs permettant de retrouver en partie des capacités auditives.

A. Compétences mobilisables / Il peut :

- Se déplacer.
- Motricité et psychomotricité habituelle d'un débutant
- Capacité à l'observation et à l'attention.
- Lire sur les lèvres.
- Parler.

B. Compétences non mobilisables / Il ne peut pas :

- Entendre toute information liée au son (chute de pierre, appel, consigne).

C. Limites :

- La communication.



D. Points de vigilance :

- Attention public susceptible. Valoriser les efforts. Ne pas crier.
- Attention : protéger ou éviter les appareillages en milieu aquatique et souterrain.

E. Adaptations :

1. De la technique

- Eclairage et code convenu pour utilisation dans le sens encadrant -> initié.
- Eclairage particulier (lampe de couleur) pour l'encadrant. (Exemple rouge := stop)

2. De la pédagogie

- Rester en visu.
- Fabrication et utilisation de fiches techniques pour chaque sorte d'obstacle.

3. De la communication

- Communication visuelle uniquement. La cadre doit éteindre sa frontale pour que le visage, le mouvement des lèvres soient visibles
- Utilisation de geste, langage des signes.
- Utilisation de l'écrit (tablettes) pour schématiser un passage ou pour toute communication.
- Proximité physique pour les progressions techniques.

II. PROJET ENVISAGEABLE

A. Pour une séance

- Pratique de découverte.



B. Pour plusieurs séances ou une pratique en club

- Sorties régulières en club possibles.
- Stage fédéral adapté.

III – DESCRIPTION CAVITE IDEALE

	Description	Commentaire
Accès amont	Pas de contre-indication	
Passage étroit	Court et sans difficulté, le cadre doit rester à vue et en face à face pour guider.	Risque de panique sans communication possible. Le cadre doit pouvoir franchir l'obstacle en étant face à la personne. (franchissement en marche arrière) Proscrire les étroitures longues
Chaos de bloc	oui	
Puits	- Tête et base de puits larges pour pouvoir se parler en face - Puits court : descente en autonomie possible - Puits long : équipement en double	Contournements possibles : - Rappel guidé. - Rappel équipé en double pour que l'accompagnateur puisse descendre en même temps.
Main-courante	Oui	Sinon franchissement sur corde
Ressaut	Oui	
Passage en rivière, mouvement d'eau sans danger	Oui	

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901, agréée par le Ministère chargé des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement)

